

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2019

PROCES VERBAL

Présents : C. JEFFROY – Y. LE BRIGANT – M. DANIEL – J-L. HENAFF – A. FOURNIS – H. SABLON – J. FOURNIS - F. GUEHL - I. ALLAIN - M-M. PERES - J. LEAUTEY – J-F. LEMAIRE – B. FUSTEC - B. PRIGENT - M. GENDROT – L. DAGORN – F. LEON - R. MORINIERE - A. SOURIMANT – C. BOZEC - M-E. BAGUE - I. ADAM.

Absents avec procuration : P. PETIBON donne procuration à J-L. HENAFF
V. LAMBLA donne procuration à H. SABLON
A. LE GALL donne procuration à C. JEFFROY
J-C. LAMANDE donne procuration à R. MORINIERE

Absents sans procuration : J-P. THIBAUT

Secrétaire de séance : A. SOURIMANT

Le PV du dernier conseil est adopté à l'unanimité.

➤ **PRESENTATION DU SCOT (SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE)**

Le Maire récapitule le SCOT et commence sa présentation. Ce document est supérieur au PLU et inférieur à toutes une hiérarchie de normes tels le SRADT, La loi Natura 2000.... Le Maire projette le power point avec le rôle du SCOT : logement, zone d'activité, habitat, développement urbain, urbanisme....

Le SCOT doit prendre en compte des documents tels que le SRADET, SDAGE, LE SAGE, le Plan de prévention des inondations.

Il sera clôt en janvier 2020. Le SCOT est seulement arrêté. Là nous en sommes à la consultation des Personnes Publiques Associées et dès septembre, il y aura l'enquête publique.

Notre PLU étant récent, les conséquences seront minimales sur notre document de planification de l'urbanisation. Quelques documents aujourd'hui tels que la loi ELAN pourront avoir des conséquences sur notre PLU. Le SCOT va cadrer les règles pour Plestin et les communes membres du territoire de LTC

Le Maire liste les points de vigilances retenus à la lecture du SCOT :

-le Maire pointe p 10 du Document d'Objectifs et d'Orientations sur la consommation des espaces agricoles et naturels.

-p19 : Habitat : capacité de création de nouveaux habitats sur le territoire : 550 logements d'ici 2040. C'est un chiffre limité mais qui ne prend pas en compte les rénovations.

-p25 : zone du Chatel non extensible pour le SCOT. Le développement économique est donc oublié pour le territoire. C'est la rupture d'urbanisation de 200 m qui exclue la zone du châtel d'un potentiel zone économique. Les entreprises demandent pourtant une extension de leur entreprise. Un nouveau site de création 5 ha est cependant prévu. De plus, par des modifications du PLU actuel, on pourra commencer à développer une autre zone d'activité artisanale.

-Pour les zones commerciales : zone Poulloudu : 3 ha sont prévus

-espace urbanisé hors agglomération : doc 5 des documents graphiques : il a été pointé 3 espaces proches du rivage mais en dehors d'une agglomération : ce sont des zones urbanisées : Kervigné, L'Armorique, Croas An Haye : La densification est tolérée mais en dehors des espaces proches du rivage.

Le Maire a pointé à l'agglomération que St Efflam pouvait être considéré comme un espace urbanisé. Mais comme il est proche du rivage, il n'y a pas de possibilité de développement. LTC a mentionné tout de même St Efflam comme pouvant être reconnu comme un espace urbanisé mais étant proche du rivage, cette zone ne peut pas être développée.

-transport : favoriser liaisons douces, transport en commun, réseaux routiers...

Remarques : **I. ADAM** : la zone du châtel : elle demande à récupérer la parcelle derrière pour des échanges. En faisant cela, la commune pourrait y construire un projet.

S'agissant de la densité du territoire, on parle de densifier le foncier et de ne pas l'étendre. Pourtant les zones d'épandages sont de plus en plus restrictives. Les nouvelles constructions ne sont pas possibles sur ces zones. Le gaspillage agricole est paradoxal par rapport aux mesures plus strictes qui s'imposent.

J. LEAUTEY : le groupe avait relevé les mêmes points que le Maire. Il pointe l'extension de Plouaret à 20ha et nous 3ha mais le cas n'est pas pareil. Plouaret compte la zone de BEG AR CHRA. Il pointe le manque de développement de l'activité économique et Plestin est le laissé pour compte du territoire de LTC.

Le Maire dit qu'il faut voir la situation de Plestin comme une chance de préserver notre littoral et que nous avons énormément de chance de ne pas avoir tout urbanisé. Le SCOT intègre la déviation jusqu'à PLOULEC'H. Le Maire demande à mettre dans la délibération, la satisfaction pour la possibilité de réalisation de la rocade SUD à PLOULEC'H.

La rocade sud jusqu'à BEL AIR va apporter un flux de voiture et peut être l'installation de jeunes ménages qui travaillent en périphérie.

Le Maire lit sa proposition d'approbation avec réserves.

-M. GENDROT ET C. BOZEC ne sont pas d'accord pour souligner la rocade sud de PLOULEC'H. (2 abstentions).

Yvon LE BRIGANT précise qu'il y a déjà moins de camion avec les ronds-points et la rocade sud.

Vote : Validation des principes généraux mais au regard des points soulevés :

Approbation avec réserves, le CM exige que les remarques soient prises en compte.

➤ **LTC : CONVENTION LOCAUX MUSIQUE AVEC TIAN HOLL**

LTC augmente sa subvention à l'école de musique pour soutenir l'éveil musical.

J. LEAUTEY : demande la réévaluation des charges. H. SABLON dit que les charges ont été figées et fixées par la CLECT de 2016. On ne peut pas les réévaluer.

➤ **VENTE BIEN IMMOBILIER RUE POUL SCORNET**

Marge de 10% de négociation par rapport à la proposition du Département. La commune se positionne pour un achat à 80 000 €. Il n'y a pas de dépollution à faire sur ces bâtiments. Pas de frais de notaire non plus car ce sont les services du Département qui produiront un acte administratif.

➤ **TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES 2020**

P 20, n°4 : BEDIN GISLAINE
P. 171, n° 6 : LE BARZIC MARIE JOSEPHINE
P 22, n°5 : BIZIEN MIKAEL
P 37, n°3 : BOZEC MICHELLE
P 31, n°7 : BOUREL AUDREY
P 315, n 4 : QUERREC JEAN YVES
P 250, n°6 : MARTIN MARIE JEANNE AUGUSTINE

P 125, n°2 : ROZENN GUEGUEN
P 310, n°3 : PRIGENT ARTHUR ROBIN

➤ **RESSOURCES HUMAINES :**

- **CREATION DE POSTE SAISONNIER SUPPLEMENTAIRE AU CENTRE NAUTIQUE**

Suite à des arrêts de travail, notamment celui du co-directeur du Centre Nautique depuis plusieurs semaines, le Maire demande la création d'un poste de saisonnier supplémentaire pour la saison 2019 pour la période du 01/07/2019 au 31/08/2019.

En effet, pour pouvoir répondre au mieux aux demandes des clients du centre nautique, un saisonnier supplémentaire est indispensable pour répondre à la demande, en hausse par rapport aux années précédentes.

- **PAIEMENT CONGES ANNUELS D'UN AGENT SUITE A UN CONGE DE LONGUE MALADIE**

Le Maire demande à payer les congés payés pour un agent qui part à la retraite suite à un congé de longue maladie. Le départ à la retraite a pris effet au 23 mai 2019 et il faut solder les congés payés. Le calcul porte la somme à la hauteur de 2 850€, ce qui couvre la période de la longue maladie à savoir du 23 mai 2016 au 22 mai 2019.

Les deux points sont adoptés à l'unanimité.

➤ **CAMPING MUNICIPAL :**

- **VALIDATION DU DEVIS POUR COMMANDE DES 2 LODGES**

Afin de s'adapter aux évolutions de la demande des clients et après validation en commission Tourisme, le Maire demande la validation du devis pour l'achat de 2 lodges au camping municipal. Le montant s'élève à 33 120 € TTC. Il s'agit de toiles de tente en dur, avec tous les équipements modernes à savoir lits, vaisselles, four, évier....

Adopté à l'unanimité.

- **TARIF LOCATION DES LODGES SAISON 2019**

Validation des tarifs.

➤ **MAINTENANCE :**

- **SDE 22 : ENTRETIEN VETUSTE LAMPADAIRE**

Le Maire demande de valider le devis du SDE pour le remplacement d'un lampadaire vétuste Venelle du Peulven. Le coût s'élève à 850 € HT soit un reste à charge pour la commune de 633.25€.

- **MISE EN PLACE DE 2 PANNEAUX DE SIGNALISATION SUR LA COMMUNE**

Le Maire demande aussi la validation d'un devis pour la mise en place d'éclairage public de 2 panneaux de signalisation (radars pédagogiques), route de Trémel et de Toul An Héry. Le coût total de l'opération s'élève à 11 700€ HT, soit un reste à la charge pour la commune de 8 716.50€ pour la commune. Le maire rappelle que l'installation de ces radars a été validée en commission voirie et en conseil municipal.

Question de M. GENDROT : le prix est au-delà du marché. Très cher. Locquirec et St Michel en Grève ont payé moins chers et ils ont été posés par les services techniques. Demande d'autres devis.

Le Groupe de droite demande également une vérification des prix.

Le Maire demande de réfléchir sur les devis.

➤ **RENOUVELLEMENT DE CONTRATS ET CONVENTIONS**

Plusieurs contrats arrivent à échéance. Il s'agit :

-du contrat pour la citerne de gaz, qui viendra en appui de la chaudière bois. Cette citerne enterrée de 3200kg sera installée rue des écoles. Pour cela, un contrat d'approvisionnement est à contracter avec Antargaz pour une durée de 5 ans au tarif de 850€ par an HT (consommation prévisionnelle estimée à 8.0T par an). Le maire demande l'autorisation de souscrire cet abonnement.

-renouvellement du contrat de dératisation avec la société Hygiène Bretagne, aux mêmes conditions tarifaires pour le restaurant scolaire, le Centre de loisirs, la médiathèque, la garderie municipale et la salle An Dour Meur. 4 interventions annuelles sont programmées. Le montant s'élève à 216€ par an. Le maire demande l'autorisation de reconduire ce contrat.

-contrat pour le contrôle des appareils de défense contre l'incendie : la Convention arrivant à son terme, il est proposé de la renouveler pour 3 ans avec La SAUR.

M. GENDROT demande de revoir les prix avec la SAUR et sur la pose des poteaux. (Demande un coffre un béton)

Renouvellement unanimité des conventions.

➤ **CENTRE NAUTIQUE : VENTE DE MATERIELS ET OUVERTURE DE LA REGIE DE LOUQUEMEAU**

Le Centre Nautique souhaite mettre en vente du matériel :

-4 chars avec voiles pour un montant de 400€ par char.

-un quad pour 600€

Ce matériel n'est plus utilisé aujourd'hui par le Centre Nautique, ce dernier ayant investi cette année dans des chars à pédales entre autres.

Le Maire demande à ce que le co-directeur du centre nautique soit habilité à procéder à cette vente et à encaisser la recette.

Adoption à l'unanimité.

-Par ailleurs, la saison estivale 2019 va bientôt commencer. Cette année, le centre nautique de Plestin ouvre une antenne sur la commune de Trédrez-Locquémeau, en partenariat avec cette dernière. Un régisseur sera sur place et il faut donc valider l'ouverture d'une régie sur la base de Trédrez-Locquémeau.

-Terminaux cartes bancaires : bon de commande annuel de 252.00 € HT par terminaux bancaires. Le Maire demande l'autorisation de passer la commande.

Adoption à l'unanimité.

➤ **CONVENTIONS DIVERSES :**

- **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE LA COURNEUVE**

Adoption à l'unanimité.

- **CONVENTION AVEC LE COLLEGE DU PENKER**

Validation à l'unanimité.

➤ **FACTURE DEMOLITION DES PREFABRIQUES DES ECOLES**

Le Maire demande l'autorisation de payer la facture pour la destruction des préfabriqués de l'école, nécessaire pour que la chaudière bois puisse s'implanter. La facture s'élève à 21 840€ TTC.

Unanimité

➤ **REGIE AN DOUR MEUR : EXTENSION**

Le Maire demande l'autorisation au Conseil pour accepter que soit imputé sur le compte de la régie An Dour Meur des frais pour la formation des agents (billets de train, facture d'hôtel...). Cela permet aux agents d'anticiper leurs dépenses et de bénéficier de meilleurs tarifs.

Unanimité

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

✓ Emprunt de 400 000 €

Pour le moment on a besoin que de 400 000€. Rappel du vote du budget à hauteur de 800 000 €.

Unanimité pour le Crédit Agricole

✓ Balayeuse

La CAO a retenu la balayeuse en occasion, avec une garantie d'1 an.

Question de B. FUSTEC : que devient l'ancienne machine ?

Elle va à la casse.

On réalise une grosse économie. Du coup, une proposition d'achat de matériel leur a été faite : un tracteur : lame, broyeur, et épandeur....

Unanimité

✓ Convention avec Locquirec entre les 2 campings

Avec l'idée que les gens de Locquirec fassent de la piscine (cours de natation et longe côte) et les plestinais du mini-golf.

Groupe marcheur : 2 € pour le groupe des marcheurs.

Unanimité.

Informations :

La table d'orientation est terminée par les chemins plestinais.

Projets futurs : remise en état d'un lavoir à Ste Barbe et à Collogot.

Félicitations à l'association pour son implication et son travail.

✓ Régie d'eau

Nouvelle délibération pour supprimer la régie d'avance : unanimité.

✓ Point travaux école maternelle

J-L. HENAFF fait un point sur le chantier de l'école.

Fin de séance à 21h30

Le Maire,

Christian JEFFROY

